



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des personnes âgées

Question écrite n° 63724

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie, sur le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement. Selon le Comité national des retraites et personnes âgées (CNRPA) dans son avis du 19 mars 2014, le financement du maintien à domicile des personnes âgées par les 645 millions d'euros annuel provenant de la taxe sur les pensions des retraites imposables (CASA) sera insuffisant. Une telle carence conduirait à un financement alternatif assurantiel qui remettrait en cause le principe d'égalité. Aussi il lui demande si des mesures concrètes visant à augmenter les financements prévus pour la prise en charge des pertes d'autonomie sont envisagées.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63724

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Famille, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Personnes âgées et autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 septembre 2014](#), page 7524

Question retirée le : 23 août 2016 (Fin de mandat)